

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Location du gîte « Les Genêts » à Mr LOPEZ JOVER

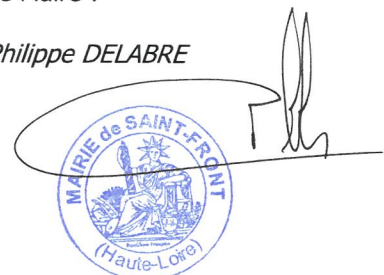
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Léo LOPEZ JOVER pour louer le meublé de tourisme « Les Genêts » du 20 décembre 2024 au 4 janvier 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Donne** son accord pour louer le meublé de tourisme « Les Genêts » du 20 décembre 2024 au 4 janvier 2025 à Monsieur Léo LOPEZ JOVER
- **Fixe** le montant du loyer à **275 euros** toutes charges comprises pour 2 semaines.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail avec Monsieur Léo LOPEZ JOVER.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_009-DE
Reçu le 10/12/2024